



## **FORMATION CONTINUE 2023**

### **PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE**

#### **DROIT DU TRAVAIL**

#### **LES PETITS LICENCIEMENTS ECONOMIQUES (1 à 9) : PROCEDURE ET MOTIFS**

**Mardi 23 mai  
De 9h00 à 13h00**

**En visio, via zoom**

**En présentiel à  
l'EDASOP  
35 C Bd des Récollets  
31400 Toulouse**

#### **Matthieu BARTHES**

Avocat spécialisé en  
Droit du Travail  
Cabinet Barthélémy  
Chargé d'enseignement M II  
Droit du Travail  
UT 1 Capitole et DJCE

**120€ la séance  
90€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de conduire une procédure de licenciement pour motif économique de moins de 10 salariés.

**Pré requis :**

Être avocat.

**Programme :**

- La notion de licenciement pour motif économique
- La consultation des élus
- Les différentes procédures selon l'importance du licenciement
- Les mesures d'accompagnement
- L'ordre des licenciements
- La notification des licenciements
- Le rôle de l'Administration
- Les solutions alternatives au licenciement économique

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Pour ceux inscrits en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)